



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2026

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTIONS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 10

Le 06 mars deux mille vingt-six à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de **Roland GILLIOT - Maire**

Présents : Roland GILLIOT, Franck GENET, Joseph BRICHLER, Thierry DESFRERES, Martial DIEUDONNE, Evelyne ERHARD, Alexandra GENIN, Jonathan OTT, Marie-Hélène PEIFFER, Frédéric PFIFFERLING

Absents excusés: Damien TIHA

Secrétaire de séance : Marie-Hélène PEIFFER

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le maire donne ensuite lecture du procès-verbal du conseil du 12 janvier 2026 et le soumet au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Vote du CFU
- Affectation du résultat
- Autorisation de payer les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
- Délibération pour la RN4
- Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer temporairement l'ouvrier communal
- Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer la secrétaire de mairie
- Décisions prises par le Maire.

1. VOTE DU CFU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents : 1

Type de scrutin : ordinaire

Votes pour : 9 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant : 1

Délibération transmise au contrôle de légalité le 11/03/2026

Délibération affichée le 11/03/2026

M. le maire projette le CFU et donne lecture des grandes lignes. Il affiche les tableaux ordonnateurs et les tableaux comptable afin que les conseillers puissent attester que les chiffres

correspondent. Puis M. le maire se retire et M. GENET Franck, 2^{ème} adjoint, demande s'il y a des questions concernant le CFU. Aucune question n'est posée. Le CFU est adopté à l'unanimité.

2. AFFECTATION DU RESULTAT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :11
Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents :1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant :
Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/03/2026
Délibération affichée le 09/03/2026

À la suite de la lecture et du vote du CFU, le conseil municipal prend acte que le déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – 1068 – est de 27 022,12€ et que l'affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002) 15 640,49 €.

Adopté à l'unanimité

3. Autorisation de payer les factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice :11
Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents :1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/03/2026
Délibération affichée le 09/03/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement au budget primitif 2025, hors remboursement de la dette, restes à réaliser et opérations d'ordre, soit un montant maximal de 9850 €.

- Les crédits autorisés sont répartis comme suit, par chapitre et compte budgétaire :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant autorisé (€)
21	2152	232	Réfection des trottoirs zone 3	5 649.60 €
21	2152	233	Réparation enrobé Grand Rue	2 586.30€
Total				8 235.90€

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération et à prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

4. DELIBERATION POUR LA RN4

Nombre de conseillers municipaux en exercice :11
Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents :1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/03/2026
Délibération affichée le 09/03/2026

Le Conseil municipal doit donner un avis sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de mise à 2x2 voies de la route nationale 4 (RN4) entre les communes de Gogney (54) et Saint-Georges (57). M. le maire expose les différents plans et études relatifs à l'enquête publique portant sur le projet Un commissaire enquêteur sera présent 2 demi-journées en mairie de St-Georges pour accueillir le public qui pourra formuler des observations et des propositions.

Des administrés sont venus en mairie pour signaler que l'étude concernant le bruit date de + de 10 ans et qu'il serait bon d'en refaire une car le trafic à évoluer notamment avec l'ouverture de Center Park.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet de mise à 2x2 voies de la route nationale 4 (RN4) entre les communes de Gogney (54) et Saint-Georges (57), sous réserve :

- Du respect des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts environnementaux prévues par l'étude d'impact ;
- De la prise en compte des observations formulées lors de l'enquête publique, notamment en ce qui concerne les nuisances sonores pour les riverains et la préservation des milieux naturels. L'étude des nuisances sonores datant de 2012 et le trafic ayant augmenté, notamment suite à l'implantation de "Center Park", il est nécessaire de diligenter une nouvelle étude.

Adopté à l'unanimité

5 - Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer temporairement l'ouvrier communal

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 09 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant : 1
Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/03/2026
Délibération affichée le 09/03/2026

À la suite de l'arrêt de travail de l'ouvrier communal il est nécessaire, avec l'arrivée des beaux jours de le remplacer. M. le maire propose de faire un contrat temporaire pour le remplacement d'un agent titulaire, calqué sur les arrêts de travail de l'agent.

Adopté à l'unanimité

6- Autorisation de recruter un agent contractuel pour remplacer la secrétaire de mairie

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Présents : 10 Délégation de vote : 0 Absents : 1
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 10 votes contre : 0 Abstentions : 0 non-votant : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le 09/03/2026
Délibération affichée le 09/03/2026

La secrétaire de mairie ayant présenté sa démission le 16 février 2026, il est indispensable de pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais. Une candidate, ayant suivi la formation de « secrétaire générale de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants » et réalisé son stage au sein des trois mairies encadrées par l'actuelle secrétaire, a déposé sa candidature. M. le maire propose d'accepter cette candidature.

Adopté à l'unanimité

7- Décisions prises par le maire par délégation

Néant

TOUR DE TABLE

- Un courrier a été envoyé au Président du Département pour lui demander la pose d'un enrobé de qualité sur la RD 90
- Nouvelle construction entre le 1 et le 2 bis grand 'rue : pas d'obligation d'enlever le passage piéton
- Voir avec STV pour avoir 15 tonnes de concassé
- Matérialiser ou indiquer le virage rue de France près du terrain de jeux
- Redéfinir les conditions d'accès au repas des anciens
- Problème de parking grand' rue → faire intervenir plus régulièrement la gendarmerie

La séance est levée à 22h30.

Roland GILLIOT
Maire



Marie-Hélène PEIFFER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, written in a cursive, stylized manner, likely belonging to Marie-Hélène Peiffer.